

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

AUTORISATION D'EXÉCUTION DES BUDGETS AVANT LEUR VOTE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

Considérant que les budgets de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) – budget principal, budgets annexes portant sur les déchets ménagers, les espaces d'activités, les zones d'activités (« Champ du Bail », « Matussière », « Lagat », « Racine », « Felet II »), le SPANC, le budget Politique de la Ville - ne sont pas adoptés avant le 1^{er} janvier de l'exercice auxquels ils s'appliquent ;

Considérant que les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que, de manière à assurer la continuité du service public et dans l'attente du vote du(s) budget(s) primitif(s), non seulement l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes mais peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses :

- De fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget 2019.
- D'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les comptes 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles », et 23 « immobilisations en cours » pourront être utilisés.

Aussi, et de manière à compléter l'information de l'assemblée, les principales affectations des crédits d'investissement, hors autorisations de programme ouvertes et crédits de paiement liés, pourront notamment concerner :

- Pour le budget principal : La poursuite des travaux d'aménagement du siège de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM), l'achat de divers biens d'équipement
- Pour le budget annexe « déchets ménagers », le programme de rénovation de la déchetterie de Saint-Rémy, et l'achat de matériels (colonnes à verre et autres)
- Pour les autres budgets annexes, les subventions d'équipement à verser au titre des programmes d'intérêt général (PIG) dans le cadre du budget annexe dédié à la « politique de la ville ».

Pour le budget principal, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2019 étant de 3 490 964 € dont 3 266 138 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 816 534,5 € avant le vote du budget primitif 2020 selon la répartition suivante :

| Chapitre | Montant en euros |
|--|---------------------|
| 20 'Immobilisations incorporelles' | 66 380,00 € |
| 204 'Subventions d'équipement versées' | 62 609,50 € |
| 21 'Immobilisations corporelles' | 80 045,00 € |
| 23 'Immobilisations en cours' | 607 500,00 € |
| TOTAL EN EUROS | 816 534,50 € |

Pour le budget annexe **Ordures Ménagères**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2019 étant de 1 508 011 € dont 824 023 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 206 005,75 € avant le vote du budget primitif 2020 selon la répartition suivante :

| Chapitre | Montant en euros |
|------------------------------------|---------------------|
| 20 'Immobilisations incorporelles' | 22 500,00 € |
| 21 'Immobilisations corporelles' | 142 824,00 € |
| 23 'Immobilisations en cours' | 40 681,75 € |
| TOTAL EN EUROS | <u>206 005,75 €</u> |

Pour le budget annexe **Espaces d'activités**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement, en 2019 étant de 896 093 €, dont 401 274 € de dépenses d'équipement en 2019 (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 100 318,50 € avant le vote du budget primitif 2020 selon la répartition suivante :

| Chapitre | Montant en euros |
|------------------------------------|---------------------|
| 20 'Immobilisations incorporelles' | 7 956,25 € |
| 21 'Immobilisations corporelles' | 46 250,00 € |
| 23 'Immobilisations en cours' | 46 112,25 € |
| TOTAL EN EUROS | <u>100 318,50 €</u> |

Pour le budget annexe **Spanc**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2019 étant de 8 741 €, dont 8 741 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 2 185,25 € avant le vote du budget primitif 2020 selon la répartition suivante :

| Chapitre | Montant en euros |
|------------------------------------|-------------------|
| 20 'Immobilisations incorporelles' | 1 842,75 € |
| 21 'Immobilisations corporelles' | 342,50 € |
| TOTAL EN EUROS | <u>2 185,25 €</u> |

Pour le budget annexe **Politique de la Ville**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2019 étant de 203 569 €, dont 193 000 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 48 250 € avant le vote du budget primitif 2020 selon la répartition suivante :

| Chapitre | Montant en euros |
|--|--------------------|
| 20 'Immobilisations incorporelles' | 2 000,00 € |
| 204 'Subventions d'équipement versées' | 46 250,00 € |
| TOTAL EN EUROS | <u>48 250,00 €</u> |

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à procéder à l'exécution des budgets avant leur vote, et ce dans les conditions susmentionnées.

| | | | |
|--------------------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : 53 | Conseillers présents : 45 | Représentés : 8 | Non-participation : |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53 | Pour : 53 | Contre : | |
| Abstentions : | | | |

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon